

# CLAUDE MENARD Centre d'Economie de la Sorbonne (CES) Université de Paris (Pantheon-Sorbonne) menard@univ-paris1.fr

## PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE :

**QUOI? POURQUOI?** 

(et pourquoi c'est si difficile!)



## **QUOI?**

Leçons fondamentales des Prix Nobel 2009 (en particulier Williamson):

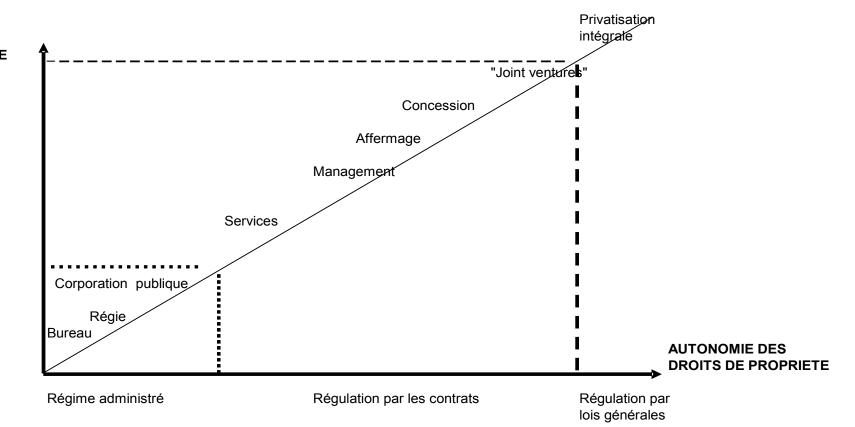
 Il y a diversité des modes d'organisation, y compris dans la fourniture de biens collectifs



## **QUOI?**

#### Diversité des modes d'organisation

AUTONOMIE DE DECISION // INCITATIONS





## **QUOI?**

## En France:

Action publique – argent privé »
 prend deux formes principales

A) Traditionnellement: DSP

B) Récemment: Contrats de Partenariat



## **QUOI?**

## Action publique – argent privé

- « Art. 1er. I. Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet le financement, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public.
- « Il peut également avoir pour objet tout ou partie de la conception de ces ouvrages, équipements ou biens immatériels ainsi que des prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée. »



## **QUOI?**

Leçons fondamentales des Prix Nobel 2009 (suite 2):

2) Aucun mode n'est intrinsèquement supérieur aux autres

(« they are all flawed »)

## **QUOI?**

Leçons fondamentales des Nobel 2009 (suite 3):

- 3) L'efficacité du mode choisi dépend
  - → de la **nature de la transaction** à organiser
  - → de la qualité de la gouvernance (entrer dans la boîte noire)
  - → De la qualité des institutions encadrant le mode d'organisation



## **POURQUOI?**

A: Raisons 'négatives':

## → Contraintes réglementaires:

Ex. : expertise requise pour satisfaire normes sur qualité de l'eau = non disponible au sein de l'autorité publique alors que 'grands opérateurs' en disposent

## → Contraintes financières:

Ressources non disponibles pour renouvellement d'équipements vieillissants ou création d'infrastructures



## **POURQUOI?**

## B: Raisons 'positives':

- → Adéquation du mode d'organisation au type de transaction à organiser
  - \* Transactions très 'spéciales' car entre usagers et autorités publiques
    - => On ne peut passer un 'contrat' au sens habituel du terme (« users are voters »)
    - = > dimension politique inévitable de ces transactions



## **POURQUOI?**

## B: Raisons 'positives' (suite):

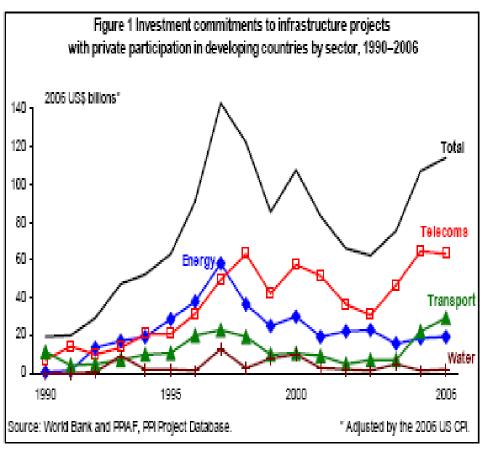
- \* Comment minimiser coûts de ces transactions?
  - i.e. quel mode d'organisation pour réduire coûts de transaction politique et maintenir incitations (à investir, à utilisation efficace des ressources ...)?
  - => Introduire **'tierce partie'** entre autorités publiques et usagers
  - (i) « Corporatization »: entité publique autonome
  - (ii) Introduire opérateurs privés: PPP

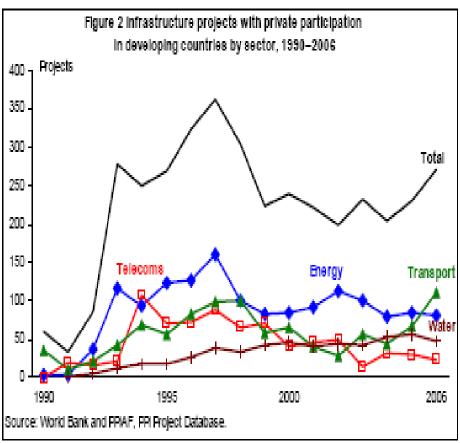


## **QUEL AVENIR?**

(ou: pourquoi c'est si difficile?)

## A: Quelques données







Prison

## **QUEL AVENIR?**

### (ou: pourquoi c'est si difficile?)

A: Quelques données: contrats de partenariat cumulés (au 04 Mars 2009)

#### Collectivités locales Secteur Type Nombre Eclairage public Equipement urbain 16 Energie/traitement des déchets Déchets Voirie Equipement urbain Bâtiment Collège Informatisation TIC (SI et infra télécom) Pôle multimodal Equipement urbain Réseau de communications haut débit TIC (SI et infra télécom) Energie Energie/traitement des déchets Equipement sportif ou culturel Stade Théâtre Equipement sportif ou culturel Musée Equipement sportif ou culturel Etat Nombre Secteur Type Equipement sportif ou culturel Equipement sportif Système informatique TIC (SI et infra télécom) Traitement des eaux Energie/traitement des déchets Fourniture d'énergie Energie/traitement des déchets Services Formation

Bâtiment

## **QUEL AVENIR?**

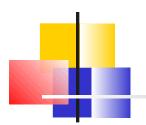
(ou: pourquoi c'est si difficile?)

## B: Problème clé:

Trouver mode d'organisation qui garantit cohérence (« alignment ») entre:

Technologie <-> Mode d'organisation <-> encadrement institutionnel

=> Varie selon les secteurs ... et acteurs ex. de « unbundling » (dégroupage)



## **QUEL AVENIR?**

## C: D'où variété des solutions

→ « One size does not fit all »

→ « sur mesure » entraîne aussi des problèmes

(risque du pouvoir discrétionnaire, de capture etc.)



## **QUEL AVENIR?**

## D: Dans la **PRATIQUE**

(a) coûts de transaction ex-ante non négligeables:

d'où concurrence souvent très limitée

- (b) question du risque ex-post
  - (y compris institutionnel: politique, mais aussi judiciaire)
- (c) Problème de l'encastrement institutionnel



#### CONCLUSION

- 1) La participation du secteur privé est là pour rester
- 2) Elle va rester multiforme, en particulier en fonction de l'environnement institutionnel
- 3) Elle va rester beaucoup plus limitée (et contrôlée) qu'on ne l'a cru dans les années 1990